



**MAIRIE**  
**01560 CORMOZ**

**AFFAIRES MUNICIPALES**  
**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 17 Septembre 2024**  
**A 20h00**

**Date de convocation : 11 Septembre 2024**

**Présents : M. le Maire SCHWEITZER Nicolas**  
**Mmes et Mrs BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent,**  
**CALMET Florent, COMMARET Marie, PIZZINI Laetitia, MOISSONNIER Jennifer,**  
**JANAUDY Cyrill, et FAVIER Monique**

**Procurations :**       **PONCET Lucas à COMMARET Marie**  
                              **PERTUIZET Pierre : Absent**

**Secrétaire de séance :**  
**Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités**  
**Territoriales, le conseil municipal désigne Mme BEREZIAT Fanny, secrétaire de séance**

Le conseil municipal, **réuni le 17 Septembre à 20h00** en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

**N° Délibération**

**DECI – (Défense Extérieure Contre l'Incendie) Route de la Bascule – Achat de parcelle au Consort PRABEL.**

**2024-046**       Monsieur le Maire rappelle l'installation d'une réserve d'incendie située à Cormoz, Route de la Bascule – La Riveratte – Parcelle référencée ZD0004 – appartenant au Consort PRABEL.  
Qu'il convient de procéder à l'achat d'une partie de ladite parcelle, pour une contenance de 1a 37ca, conformément au Procès-verbal de délimitation établi le 15 Septembre 2023 établi par le Cabinet ABCD Géomètres Experts à MONTMOROT (Jura).  
Que le Cabinet notarial SCP « Annabel MONTAGNON – Eric PLANCHON – Emmanuel DAUBORD » à ATTIGNAT a été contacté pour la réalisation de l'acte de vente au profit de la Commune de CORMOZ.

## FOLIO 126

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Mandate ledit Cabinet pour la rédaction et l'enregistrement de l'acte de vente de la parcelle divisée, issue de la parcelle référencée ZD0004.

Précise que les frais de notaire s'y rapportant seront entièrement à la Charge de la Commune.

Fixe d'un commun accord avec le propriétaire vendeur le Consort PRABEL, le prix d'achat à 200 euros (deux cent euros).

Et enfin, donne le pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et l'ensemble des documents s'y rapportant.

### 2024-047

#### **DECI – (Défense Extérieure Contre l'Incendie) Route de la Verne – Achat de parcelle à Monsieur Daniel LAURENT.**

Monsieur le Maire rappelle l'installation d'une réserve d'incendie située à Cormoz, Route de la Verne – Parcelle référencée ZI0040 – appartenant à Monsieur Daniel Laurent.

Qu'il convient de procéder à l'achat d'une partie de ladite parcelle, pour une contenance de 1a 84ca, conformément au Procès-verbal de délimitation établi le 15 Septembre 2023 établi par le Cabinet ABCD Géomètres Experts à MONTMOROT (Jura).

Que le Cabinet notarial SCP « Annabel MONTAGNON – Eric PLANCHON – Emmanuel DAUBORD » à ATTIGNAT a été contacté pour la réalisation de l'acte de vente au profit de la Commune de CORMOZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et à la majorité de ses membres présents ou représentés

Mandate ledit Cabinet pour la rédaction et l'enregistrement de l'acte de vente de la parcelle divisée, issue de la parcelle référencée ZI0040.

Précise que les frais de notaire s'y rapportant seront entièrement à la Charge de la Commune.

Fixe d'un commun accord avec le propriétaire vendeur Monsieur Daniel LAURENT, le prix d'achat à 200 euros (deux cent euros).

Et enfin, donne le pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et l'ensemble des documents s'y rapportant.

### 2024-048

#### **Canalisation eaux de voirie sur terrains privés – Servitude de passage Chemin des Tronches.**

Monsieur le Maire rappelle la réalisation de deux canalisations d'évacuation d'eau de voirie situées « Chemin des Tronches » et « Route de Varennes ».

**Chemin des Tronches** : Parcelles appartenant à Madame Christine Claudette BOUCHOUX, retraitée, Epouse de Monsieur Roger POIRIER demeurant à Cormoz (Ain), 1266 Route de la Bascule.

Références cadastrales : ZC0058 – ZC0059 – ZE0036.

Parcelle appartenant à Monsieur et Madame Paul CHENE, retraités, demeurant à Cormoz (Ain), 587 Route de la Bascule.

Référence cadastrale : ZC0061

**Route de Varennes** : Parcelle appartenant à Monsieur et Madame Kévin et Vanessa MORTEL, entrepreneur agricole, travaux publics et assistante commerciale, demeurant à Cormoz (Ain), 380 Route de Varennes.

Références cadastrales : ZH0035.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à la rédaction et à l'enregistrement des deux servitudes de passage par acte notarié et informe que le cabinet notarial SCP Annabel MONTAGNON – Eric PLANCHON - Emmanuel DAUBORD à ATTIGNAT (Ain) a été contacté pour la réalisation desdits actes-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et à la majorité de ses membres présents ou représentés

Mandate ledit Cabinet pour la rédaction et l'enregistrement des actes de servitudes pour les deux canalisations d'évacuation d'eau de voirie référencées ci-dessus.

Précise que les frais de notaire s'y rapportant seront entièrement à la charge de la Commune.

Que les servitudes sont consenties sans indemnités, à titre gratuit.

Que l'ensemble des propriétaires mentionnés valident ces conditions.

Et enfin, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2024-049

**Service de paie du Centre de Gestion de L'Ain - Délibération autorisant la signature d'adhésion.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation Paies Informatisées.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.

## FOLIO 128

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Il est décidé :

- de demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain
- d'autoriser Monsieur, Madame le Maire, Président(e) à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## 2024-050

### **Subvention Exceptionnelle – Société de Chasse de Cormoz.**

Monsieur le Maire indique que la banderole publicitaire installée sur le terrain de la Commune et appartenant à la Société de Chasse de Cormoz a été endommagée par l'employé de la Commune lors de travaux d'entretien du terrain.

Il est proposé que la Commune verse une subvention exceptionnelle de 110 euros (cent dix euros) afin d'indemniser la Société de Chasse de Cormoz afin qu'elle puisse racheter une nouvelle banderole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Il est décidé de verser à la Société de Chasse de Cormoz, une subvention exceptionnelle de 110 euros (cent dix euros).

**Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Action sociale - Bulletin – Site internet - Gestion des salles et cérémonie :**

**Bibliothèque :** Madame Fanny BEREZIAT informe de la réintégration de la bibliothèque en lieu et place suite aux travaux effectués dans la salle multiculturelle.

**Animation bibliothèque :** Madame Fanny BEREZIAT présente l'animation qui se tiendra à la bibliothèque le Samedi 05 Octobre prochain concernant la sortie du livre de Monsieur Noël PIROUX, Maire de PIRAJOUX.

**Personnel communal :** Madame Fanny BEREZIAT informe de la prise de fonction de Madame Annie DELPUECH, Agent polyvalent aux services scolaires.

**Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI – Fleurissement :**

Monsieur Jean-Claude PRABEL informe de l'installation du radar pédagogique et de son implantation rue de la Bascule en entrée de l'agglomération.

**Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme – Gestion des locations communales :**

**Travaux :** Monsieur Laurent JANAUDY informe la fin des travaux de la salle polyvalente et de la salle multiculturelle.

**Accessibilité :** Monsieur Laurent JANAUDY indique que le dossier d'accessibilité de l'épicerie est déclaré achevé suivant le programme AD'AP.

**Toiture :** Suite à une fuite d'eau dans un logement situé rue Centrale, un diagnostic a été demandé à l'Entreprise TISSOT.

**Raccordement théâtre/Atelier créatif :** La proposition de raccordement a été rejetée suite à l'étude du dossier.  
La Commission réfléchi à une solution alternative.

**Monuments aux Morts :** Une mise en valeur du monument a été effectué par un éclairage bleu et rouge qui s'enclenche grâce à une horloge astronomique.

**Date du prochain Conseil Municipal le mardi 15 Octobre 2024 à 20h00**